



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité
VILLE DE PARMAIN
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(En exécution de l'article L. 2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 13 septembre 2024

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :
JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024 à 19h15
Salle Louis Lemaire

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du mardi 9 juillet 2024,
- 1. Majoration de la T.H.R.S. (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires)
- 2. Pass-associations au profit des jeunes parminois entrant en 6^{ème} et 5^{ème} en septembre 2024
- 3. Demande de subvention du P.A.C. (Parmain Athlétique Club) – frais d'arbitrage
- Informations et questions diverses.



Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts**